

diens? Nous ne parlons aucunement d'élever des barrières autour du Canada et le député le sait très bien.

Nous parlons plutôt de conclure des accords commerciaux équitables, qui défendront les intérêts de tous les pays participants, qui ne soient pas fondés sur l'exploitation, qui ne soient pas fondés sur le bradage de notre souveraineté et de notre capacité à amener nos citoyens à développer leurs régions. Le député dit qu'il s'agit d'une loi habilitante. C'est faux! Il s'agit d'une loi restrictive. Voilà le problème.

• (1840)

Une dernière observation au sujet de la question du député. Selon lui, nous passons notre temps à débattre de points de procédure. Je voudrais rétablir les faits. Nous consacrons notre temps à la défense de la démocratie que le gouvernement actuel a tenté de faire taire. Nous nous faisons les défenseurs de la démocratie, car nous croyons que les députés de la Chambre, tous partis confondus, ont le droit d'exprimer leurs vues et celles de leurs électeurs au sujet de cette mesure législative. S'il avait vraiment du respect pour les Canadiens, s'il avait vraiment confiance dans la population canadienne, le gouvernement dirait: «Vous pouvez en débattre tant que vous voulez, nous n'avons pas peur.» Eh bien, nous n'avons pas peur, nous non plus, et le gouvernement ne s'en sortira pas à si bon compte.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre les cinq minutes qu'il nous reste pour souligner quelque chose, puisque le député de Winnipeg a parlé d'un des effets de l'ALÉNA.

La Western Canadian Wheat Growers Association, qui représente quelque 7 000 agriculteurs, a comparu devant le sous-comité. Les représentants de l'association ont révélé que les exportations de produits agricoles représentent 50 p. 100 de leurs revenus agricoles. Dans le secteur des céréales et oléagineux par exemple, ils ont déclaré qu'en 1991, ils avaient exporté seulement 62 000 tonnes au Mexique, à cause du caractère restrictif des exigences concernant les licences d'importation. En 1991-1992, ils ont cependant obtenu un certain assouplissement de la part du gouvernement mexicain, et leurs exportations en 1991-1992 ont atteint 492 000 tonnes. L'ALÉNA aura pour effet d'éliminer immédiatement et complètement les exigences concernant les licences d'importation. Qu'arrivera-t-il alors?

Les députés se demanderont peut-être quel est actuellement le taux des droits sur les importations de blé au Mexique. Le taux maximum se situe actuellement à 50 p. 100. Une fois l'ALÉNA signé, le tarif sera immédiatement réduit à 15 p. 100, puis graduellement éliminé sur une période de dix ans. Je suis étonné que le député

Initiatives ministérielles

libéral de l'Ouest n'appuie pas l'ALÉNA compte tenu des avantages importants qu'il apportera aux producteurs de blé, d'après ce que ces derniers ont déclaré devant le sous-comité à Winnipeg.

Je voudrais soulever un certain nombre d'autres points. Il est important que les gens comprennent l'importance des exportations pour le Canada, parce que notre population est peu élevée. On sait que le Canada compte actuellement 27 millions d'habitants. Tout le monde parle des exportations du Japon, mais on oublie que le Japon possède une économie nationale imposante. En réalité, le Japon n'exporte que 13,5 p. 100 de son produit intérieur brut car son propre marché est immense. Aux États-Unis, il y a 250 millions d'habitants et, par conséquent, de nombreux consommateurs; les exportations représentent donc environ 10 p. 100 du PNB de ce pays. Toutefois, nous ne sommes que 27 millions au Canada et la production des fabricants canadiens dépasse largement ce que nous pouvons consommer; il nous faut donc exporter pour une valeur égale à 30 p. 100 environ du PIB du Canada.

Le point crucial est donc la valeur ajoutée. Les gens disent que les Canadiens ne peuvent exporter que des matières premières, alors pourquoi commercer uniquement avec les États-Unis et pas avec les autres pays, pourquoi pas avec le Japon?

En réalité, les produits finis représentent 5 p. 100 de notre commerce avec le Japon et les matières premières et les produits semi-finis, 95 p. 100. Le Japon n'est donc pas un grand consommateur de produits à valeur ajoutée. Dans le cas de la Communauté européenne, environ 25 p. 100 de nos exportations vers la CEE sont des produits à valeur ajoutée et 75 p. 100, des matières premières ou des produits semi-finis. Toutefois, les produits à valeur ajoutée forment une grande partie de nos exportations vers les États-Unis.

• (1845)

J'ai peu de temps. J'aimerais pouvoir donner toutes les statistiques, mais l'Institut C.D. Howe a fait une étude sur les exportations canadiennes de 1989 à 1991, soit pour les trois premières années d'application de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Les auteurs de cette étude ont dit: «Examinons les secteurs exclus de l'Accord de libre-échange, ainsi que ceux qui y sont inclus.»

Dans le cas des secteurs exclus, le rapport entre les exportations vers les États-Unis et le commerce avec tous les autres pays du monde est demeuré à peu près stable. Elles ont diminué de 2 p. 100 environ. Les exportations vers les États-Unis de produits à valeur ajoutée de secteurs autres que celui des ressources ont augmenté